



# VAE Validation Acquis Expérience

Formation éligible au CPF



## NOS FORMATIONS ACCESSIBLES EN VAE

- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance
- Responsable de centre de profit en distribution – Titre RNCP Niveau 2
- Conseiller en droit rural et économie agricole – Titre IHEDREA
- BTS Management Commercial Opérationnel
- CAPMR : Conducteur Accompagnateur de Personnes à Mobilité Réduite

## NOS +

- Accompagnement personnalisé
- Expérience d'accompagnement de 10 années
- Accompagnement en présentiel et distanciel
- Excellente connaissance des référentiels

La Validation des acquis de l'expérience est une voie d'accès aux diplômes.

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles, par un titre, un diplôme professionnel ou un certificat de qualification enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

## OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Vous accompagner dans la conception de votre livret II permettant de centraliser l'ensemble de vos expériences professionnelles en lien avec le référentiel d'activités de la certification.

Vous préparer pour votre soutenance lors de votre évaluation face au jury.

## ADMISSION

• Toute personne (salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, personnes ayant exercé des activités sociales ou bénévoles, etc...), quel que soit son niveau de formation initiale et qui justifie d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an en équivalent temps plein dans l'activité et le champ professionnel de la certification visée.

Prérequis :

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur,
- Avoir validé le dossier de recevabilité.
- L'accompagnement en VAE est accessible aux personnes en situation de handicap.

## SESSION D'ACCOMPAGNEMENT

Délais d'accès : après avoir reçu l'attestation de la recevabilité de votre demande, nous définirons un rythme d'accompagnement.

La programmation des sessions d'accompagnement est fonction des différents diplômes.

Nous consulter.

## EXAMENS

- La VAE est avant tout une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat, par un jury.
- Présentation du dossier écrit
- Présentation orale (Entretien avec le jury de validation VAE)
- Mise en situation professionnelle (selon les diplômes) de la Certification Professionnelle
- Validation totale ou partielle

## MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

### Durée de formation :

- 24 heures d'accompagnement collectif et individuel

### Type de formation :

- Accompagnement en présentiel et à distance

### Programme de formation :

- Comprendre le dispositif de la VAE.
- S'approprier ses propres expériences.
- Repérer les compétences en rapport avec le titre visé et le champ professionnel de l'activité.
- Développer ses capacités d'expression écrite pour produire le dossier rédactionnel et se préparer à
- L'entretien final avec le jury de validation de cette VAE.

## MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Validation de votre livret 2
- Réalisation d'un oral blanc en fin de session
- Enquête de satisfaction

## PRISE EN CHARGE

- Salarié : Compte Personnel de Formation
- Non salarié : Fond d'Assurance Formation
- Demandeur d'emploi : Région, pôle emploi
- Financement personnel : nous consulter pour établir un devis
- D'autres financements sont possibles, consulter le site du gouvernement : <http://www.vae.gouv.fr/>,



Contact :  
[vitre@st-exupery.org](mailto:vitre@st-exupery.org)



ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

[GROUPESAINTEXUPERY.FR](http://GROUPESAINTEXUPERY.FR)

09/2020

### RENNES

RUE FERNAND ROBERT  
35042 RENNES  
02 99 59 34 94

### VITRÉ

2 ALLÉE DE LA HODEYÈRE  
35504 VITRÉ  
02 99 75 02 20

### LA GUERCHE DE BRETAGNE

12, PROMENADE DU GRAND MAIL  
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE  
02 99 96 20 63

[pole.sup@st-exupery.org](mailto:pole.sup@st-exupery.org)

UN ÉCOSYSTÈME AU SERVICE DE LA RELATION EMPLOI-FORMATION